



Demande de dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction de bovins qualifiés « Indemne en IBR »

Document à retourner par l'élevage destinataire **AVEC LES ATTESTATIONS SANITAIRES (cartes vertes) D'ORIGINE DATEES ET SIGNEES** sous 7 jours au GDS pour instruction de la demande de dérogation.
Les mouvements des bovins (entrées et sorties) doivent être correctement notifiés.

Coordonnées de l'élevage d'origine

Coordonnées de l'élevage destinataire

N° Cheptel

N° Cheptel

Dénomination de l'élevage

Dénomination de l'élevage

.....

.....

Nous soussignons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessous :
Nombre de bovins / ____ / (en cas de nécessité, remplir une liste au dos)

	N° du bovin		N° du bovin		N° du bovin
1		6		11	
2		7		12	
3		8		13	
4		9		14	
5		10		15	

Nous, soussignons, que le transport entre les deux élevages s'est effectué directement sans rupture de charge par Monsieur

Immatriculation du véhicule _____ type

et que d'autres bovins n'ont pas été en contact pendant le transport.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ces bovins (élevage destinataire), je soussigné, demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ces bovins et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS.

Fait à

Le/...../.....

Pour l'élevage d'origine

Pour l'élevage destinataire

Mise en garde et recommandations :

- ➔ En demandant la dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction, les éleveur(se)s d'origine et de destination, ainsi que le(a) transporteur(se) prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée a posteriori ;
- ➔ Il est fortement recommandé de ne pas négliger le dépistage à l'introduction d'autres maladies, comme la BVD, la néosporose, la paratuberculose, la besnoitiose, ...
- ➔ Dans tous les cas, il est nécessaire de respecter une période d'isolement strict, d'au moins 15 jours (et lorsque des dépistages sont réalisés, jusqu'à obtention des résultats). Cette mesure est une des meilleures précautions sanitaires valables permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur(se) pourra l'observer soigneusement !

Document à transmettre au GDS (A.L.M.A.) – La Milliasolle – BP 102 – 81003 ALBI CEDEX qui instruira la demande de dérogation.